



**MAIRIE
DE VILLECRESNES**
Place Charles de Gaulle
94440 Villecresnes

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2016

DELIBERATION N° 2016-042

**ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DE VILLECRESNES DANS LA
CHARTRE DU CHAMPIGNY**

Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, M. Jacques LOCHON, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, M. Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, M. Daniel SCHREIBER, Mmes Monique MONTEMBault, Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, M. Michel PINJON, M. Gilles GUILLAUME, Mme Denise DAVID, M. Didier FABRE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, M. Didier GIARD, Stéphane RABANY, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU.

Absents représentés :

*Monsieur Valère VILLA représenté Par Monsieur Thierry DEBARRY,
Mme Isabelle LAFON représentée par Madame Véronique DRIOT-ARGENTIN
Madame Françoise VILLA représentée par Monsieur Daniel SCHREIBER,
Mme Karina BUYSE représentée par Monsieur Jacques LOCHON
Mme Marie-Laure HIRON représentée par Madame Monique MONTEMBault,
Mme Annie-France VIDON représentée par Monsieur Didier GIARD
Mme Anne-Marie MARTINS représentée par Monsieur Didier FABRE.*

Monsieur Jacques LOCHON a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil municipal ;

Vu la directive cadre européenne sur l'utilisation durable des pesticides du 13 janvier 2009 ;

Vu le plan « ECOPHYTO 2018 » du 10 septembre 2008 ;

Vu la charte du Champigny ;

La commune de Villecresnes s'engage dans la démarche proposée par AQUI'Brie (Association des calcaires de Champigny en Brie) visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans le cadre de l'entretien des espaces publics.

Les membres d'AQUI'Brie (Agence de l'Eau, région Ile-de-France, départements de l'Essonne, de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne...) ont souhaité renforcer la lisibilité de cet engagement en inscrivant cette démarche dans une « charte du Champigny ».

Cette charte a pour objet de pérenniser l'engagement d'une part des partenaires à promouvoir et soutenir cette action et d'autre part de la commune signataire.

Elle permettra également d'afficher la volonté politique de réduction de l'usage des désherbants et de mieux valoriser l'action et l'engagement des collectivités à la reconquête de la qualité de la nappe de Champigny.

Sur proposition de Madame Martine BILLET et après en avoir délibéré ;

A L'UNANIMITE

Article 1 : Accorde la délégation de signature à Monsieur le Maire pour signer « la charte du Champigny » et les documents s'y afférant, au nom de la commune de Villecresnes.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'association AQUI'Brie.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire, Vice-président du T11

Gérard GUILLE

